



MÉ MORANDUM

À : Étudiant(e)s aux cycles supérieurs et finissant(e)s du baccalauréat
De : Yves Lépine, directeur *YL*
Date : le 10 octobre 2009
Objet : Politique de financement des étudiants aux cycles supérieurs /
Bourses de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

Politique de financement des étudiants aux cycles supérieurs¹

Je désire vous rappeler la politique départementale de financement des étudiants aux cycles supérieurs, laquelle comprend les dispositions décrites ci-dessous.

- **Bourses de maîtrise et de doctorat** payées à même les fonds de recherche des professeurs : montants planchers de 14 400 \$ pour deux ans à la maîtrise (avec mémoire) et 16 800 \$ pour trois ans au doctorat.²
- **Suppléments** de 4 000 \$ aux étudiants détenteurs de grandes bourses (CRSNG et FQRNT en particulier).³
- **Bourses d'excellence du Département de physique** : bourses d'admission de 10 000 \$ par année pour un an à la maîtrise (deux ans à la maîtrise en physique médicale) et pour trois ans au doctorat; ces bourses seront complétées par le directeur de recherche à hauteur de 8 000 \$ à la maîtrise et de 10 000 \$ au doctorat.³ Elles ne peuvent être cumulées avec d'autres «grandes» bourses (plus de 5 000 \$).
- **Bourses de fin d'études** : 1 000 \$ à la maîtrise (avec mémoire) et 2 000 \$ au doctorat pour le dépôt du mémoire ou de la thèse dans un délai de, respectivement, deux et trois ans. Cette bourse n'est versée que si le jury recommande, suite au premier dépôt, l'acceptation du mémoire ou de la thèse, ou encore s'il ne demande que des corrections mineures.

.../2

Bourses de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

Par ailleurs, la Faculté des études supérieures et postdoctorales offre (par voie de concours) de nombreuses bourses de niveau doctoral.

- ***Bourses de passage accéléré de la maîtrise au doctorat*** : 7 000 \$ par année, renouvelables une fois, pour les étudiants ayant complété un **maximum** de trois trimestres à la maîtrise au moment d'entreprendre le doctorat.
- ***Bourses d'accès direct au doctorat depuis le baccalauréat*** : 10 000 \$ par année, renouvelables deux fois.

Une seule exigence : un très bon dossier scolaire! Si l'un de ces programmes de bourses de la FÉSP vous intéresse, en discuter avec votre directeur de recherche et prendre contact avec moi. Le formulaire de demande de bourse est disponible au lien suivant http://www.fesp.umontreal.ca/cout_aide_finance/programme_bourses_fesp.html sur le site de la FÉSP. Il doit être accompagné d'un exposé justifiant votre demande, d'un curriculum vitæ et d'une lettre d'appui du directeur de recherche; le tout doit m'être soumis dès que possible, et au moins quatre semaines avant l'inscription au doctorat.

¹ Cette politique de financement ne s'applique pas nécessairement aux étudiants travaillant avec des professeurs d'autres départements.

² Sauf accord exceptionnel avec le directeur de recherche.

³ Ne s'applique pas à la maîtrise en physique médicale.